

**CAISSE D' ACTIONS SOCIALES  
DU PERSONNEL DES INDUSTRIES ELECTRIQUE ET GAZIERE  
DE SEINE ET MARNE**

**COMPTE RENDU - RELEVÉ DE DECISIONS N° 02/25  
BUREAU DU CONSEIL D' ADMINISTRATION DU MARDI 11 FEVRIER 2025**



**ORDRE DU JOUR**

1. Validation du dernier relevé de décisions du 07/01/2025
2. Régularisation des lignes budgétaires budget 2024
3. Convention de saisie et d'assistance comptable
4. Point sur la CAS
5. Activités en cours
6. Informations et Questions Diverses.

**ÉTAIENT PRÉSENTS**

CGT : Jean-Louis LEFRANÇOIS (Président), Jean-Claude FRANCOIS (1<sup>er</sup> Vice-Président), Pascal COTTIN (2<sup>ème</sup> vice-président), Gilles RIVIERE (3<sup>ème</sup> Vice-Président), Romuald CHEVALLIER (Secrétaire Général), Antoine MARINO (Trésorier général adjoint), Philippe BECHU (Secrétaire Général Adjoint) (CGT)

FO : Frédéric DORLEAC.

**INVITÉS**

Didier DETILLEUX (Chef de Service), Yanne ARMENGOL (Secrétaire des Elus).

**EXCUSÉS**

CGT : Céline MILLOT (Trésorière Générale)

CFDT : Valérie FOUQUET

CFE/CGC : Sophie CASTANET

## **1- Validation du relevé de décision**

Il n'y a pas de remarque sur le relevé de décisions du Bureau du 7 janvier 2025, le Président propose donc de passer au vote.

### **DÉLIBÉRATION N°2025 – 20**

Le bureau du Conseil d'Administration, lors de sa séance du **11 février 2025**, approuve à l'unanimité des présents, le relevé de décisions du 7 janvier 2025.

- **POUR** : UNANIMITÉ (7 CGT, 1 FO)

## **2- Régularisation des lignes budgétaires 2024**

Le Président présente le document (**ANNEXE 1**) déjà transmis aux membres du Bureau lors de la convocation. Il n'y a pas de remarques, il propose de passer au vote.

### **DÉLIBÉRATION N°2025 – 21**

Le bureau du Conseil d'Administration, lors de sa séance du **11 février 2025**, valide à l'unanimité des présents, la régularisation des lignes budgétaires 2024.

- **POUR** : UNANIMITÉ (7 CGT, 1 FO)

## **3- Régularisation des lignes budgétaires 2024**

Le Président présente la Convention (**ANNEXE 2**) de la CCAS déjà transmise aux membres du Bureau lors de la convocation. Il précise que c'est une obligation.

Frédéric DORLEAC demande, alors que nous ne sommes pas adhérents, pourquoi nous y sommes obligés.

Pascal COTTIN précise qu'il s'agit d'une prestation de comptabilité que nous utilisons, mais cela ne nous empêche pas d'être autonome.

Le Président remarque que leur prestation couvre un domaine pour lequel nous n'avons pas la compétence comptable. C'est donc indispensable.

Il n'y a pas d'autres remarques, il propose de passer au vote.

### **DÉLIBÉRATION N°2025 – 22**

Le bureau du Conseil d'Administration, lors de sa séance du **11 février 2025**, valide à l'unanimité des présents, la Convention de saisie et d'assistance comptable de la CCAS.

- **POUR** : UNANIMITÉ (7 CGT, 1 FO)

## 4- Point CAS

Le Président passe la parole au Chef de service.

Les postes en cours :

- 2 postes de TAC dont 1 validé avec Frédéric HERNANDEZ en accord avec sa RH (convention de 3 mois) en attendant la date de validation du poste.
- Concernant le second poste, le chef de service reçoit une candidate demain (elle vient de la CCAS de Chevilly Larue).
- Un poste de secrétaire des élus ; il n'y a toujours pas de candidature depuis juillet dernier.
- Concernant le poste de Chargée de mission, le poste sera libéré au 1<sup>er</sup> mars 2025. Le chef de service demande la suppression du poste (qui est en GF 10/12). Il demande une assistante Communication (en GF 9/11).

Le Président propose de passer au vote concernant ce sujet.

### DÉLIBÉRATION N°2025 – 23

Le bureau du Conseil d'Administration, lors de sa séance du **11 février 2025**, valide à l'unanimité des présents, la suppression du poste de Chargée de mission.

- **POUR** : UNANIMITÉ (7 CGT, 1 FO)

### DÉLIBÉRATION N°2025 – 24

Le bureau du Conseil d'Administration, lors de sa séance du **11 février 2025**, valide à l'unanimité des présents, la création d'un poste d'Assistante Communication.

- **POUR** : UNANIMITÉ (7 CGT, 1 FO)

- Concernant le service Activités, nous avons actuellement une technicienne, une assistante et une intérimaire. A partir du 1<sup>er</sup> avril, le poste d'Assistante sera libéré. Le Chef de service demande la suppression du poste et la possibilité d'ouvrir un deuxième poste de technicien (GF 7/8/9) ; ainsi, le travail pourra être plus harmonieusement réparti entre les deux techniciens et le Chef de service serait le référent du service Activités.

Frédéric DORLEAC remarque que le GF est à chaque fois plus bas, et se demande si ce n'est pas préjudiciable.

Le Chef de service souligne que la demande au niveau de la pratique et de l'organisation en équipe était surévaluée et peu gérable dans le cadre d'un travail en équipe.

Le Président pense qu'en effet cela correspond davantage aux besoins réels et constatés à l'usage.

Frédéric DORLEAC comprend et valide le raisonnement. Les postes de techniciens sont peut-être même plus nombreux à postuler.

Le Président propose de passer au vote concernant ce sujet.

#### **DÉLIBÉRATION N°2025 – 25**

Le bureau du Conseil d'Administration, lors de sa séance du **11 février 2025**, valide à l'unanimité des présents, la suppression du poste de Technicien Accueil Conseil gelé.

- **POUR** : UNANIMITÉ (7 CGT, 1 FO)

#### **DÉLIBÉRATION N°2025 – 26**

Le bureau du Conseil d'Administration, lors de sa séance du **11 février 2025**, valide à l'unanimité des présents, la création d'un deuxième poste de Technicien(ne) service Activités Sociales & Culturelles.

- **POUR** : UNANIMITÉ (7 CGT, 1 FO)

#### Intérimaires :

Le Chef de service propose le renouvellement des contrats des 3 intérimaires jusqu'au 31 mai 2025 pour cause d'absence de candidature (postes de secrétaire des élus et technicienne TAC) et surcharge de travail en attendant le recrutement éventuel de la candidate TAC à recevoir.

Le Président propose de passer au vote.

#### **DÉLIBÉRATION N°2025 – 27**

Le bureau du Conseil d'Administration, lors de sa séance du **11 février 2025**, valide à l'unanimité des présents, la prolongation des contrats des intérimaires jusqu'au 31 mai 2025.

- **POUR** : UNANIMITÉ (7 CGT, 1 FO)

#### Avancements et EAP :

Le chef de service annonce que des avancements sont à prévoir. Les propositions seront soumises au Président qui les transmettra par mail aux membres du Bureau pour validation (un retour doit être fait avant le 28 février). Il précise, à la demande de Frédéric DORLEAC, que le taux est à 6.59 NR cette année. Le Président précise qu'il s'agit d'un calcul basé sur un prorata de toutes les directions (sur l'effectif au 31 décembre de l'année n-1).

En conclusion, le Chef de service précise que les Entretiens Annuels Professionnels sont en cours.

## 5 – Activités en cours

Le Président passe la parole aux représentants de chaque commission (voir **ANNEXE 3**).

### Commission Santé Solidarité

Pascal COTTIN souligne qu'un bilan très positif a suivi les réunions à BOIS LE ROI et VILLENEUVE SAINT DENIS qui étaient prévues pour discuter des mutuelles (CSMR Solimut, CAMIEG, Service Assurance de la CCAS).

Philippe BECHU regrette cependant que le temps imparti (une demi-journée pour chaque réunion) ait été aussi réduit, cela aurait demandé le double pour répondre à toutes les questions.

Concernant le séjour à Morgate, Pascal COTTIN précise que tout est réservé. On attend la validation définitive pour lancer la communication. Deux accompagnateurs sont prévus pour chaque groupe (de 30 personnes chacun).

Il propose enfin que soit organisée une réunion du Réseau Solidaire à nouveau cette année.

### Commissions Arts, Loisirs et Sports

Philippe BECHU évoque les activités en cours.

Concernant WINNOLAND, l'activité est annulée du fait que le devis du prestataire ne répondait pas aux critères demandés. Il proposait une activité semi-privative, la restauration était en commun avec les autres groupes.

Le Président précise que Céline MILLOT aura des propositions de remplacement à suggérer.

Concernant la billetterie, le Chef de service précise que SPEEDPARK est d'accord pour échanger les billets non vendus.

Concernant le parc ASTERIX, la billetterie sera ouverte à partir du 3 mars 2025. On prévoit déjà que les billets vont partir très rapidement !

### Commission Pensionnés

- 36 inscrits pour SUPERBESSE. Gilles RIVIERE demande au Chef de service de refaire une communication pour relancer les inscriptions.
- Concernant DRUYES LES BELLES FONTAINES, mise en ligne ce matin, forclusion le 6 avril.

### Commission Jeunesse

- Journée parisienne lancée de matin, forclusion le 16 mars
- ILLUCITY pas encore lancé ; concerne les 12 à 17 ans pour 30 enfants
- Les autres activités concerneront juin et les mois suivants.

## Voyages

- Le Chef de service annonce que le catalogue sort cette semaine. Pour l'instant seuls les voyages ALBANIE et MONTENEGRO sont partis en communication par mail car la date de départ est proche (mois d'avril)
- Concernant NICE tout est finalisé. HAVAS ne va pas tarder à nous envoyer son programme
- Un mauvais retour sur le voyage à NEW YORK. Ils n'ont pas aimé le manque d'organisation ; mais pour rappel, ce voyage était proposé sur notre site mais non organisé par la CMCAS, il s'agissait seulement d'une opportunité proposée par HAVAS en direct.

Il n'y a pas d'autres remarques.

Le Président lève la séance.

**Le prochain Bureau du Conseil d'Administration est prévu le mardi 22 avril 2025**

## ANNEXE 1

### REGULARISATION BUDGETAIRE 2024

Rubrique	SR	COMMISSION SANTE SOLIDARITE	Budget alloué (primitif)	Recettes	Dépenses	Solde	Budget complémentaire
144	SS1	Séjour Séniors	8 000 €	17 279 €	26 840 €	- 1 560,87 €	1 560,87 €
143	SS1	Aide de fin d'année aux personnes à revenus faibles	15 000 €		15 510 €	- 510,00 €	510,00 €
<b>Sous-total Activités Jeunesse</b>			23 000 €	17 279 €	42 350 €	- 2 070,87 €	2 070,87 €

Rubrique	SR	COMMISSION JEUNESSE	Budget alloué (primitif)	Recettes	Dépenses	Solde	Budget complémentaire
042	JEX	Participation sportive, culturelle et artistique	10 000 €		18 255 €	- 8 255,00 €	8 255,00 €
07	JEX	Participation aux séjours scolaires	6 000 €		7 626 €	- 1 625,59 €	1 625,59 €
041	JEX	Abonnement lecture CP	2 500 €		3 430 €	- 930,00 €	930,00 €
001	JE1	Noël Jouets	12 500 €		32 620 €	- 20 119,85 €	20 119,85 €
001	JE4	Noël Goûter	2 000 €		6 000 €	- 4 000,00 €	4 000,00 €
002	JE1	Noël Spectacle	16 000 €		40 000 €	- 24 000,00 €	24 000,00 €
122	JEX	Cadeaux de naissance	4 500 €		5 760 €	- 1 260,00 €	1 260,00 €
041	JE3	Spectacle "La troupe du Jamel comedie club"	224 €	165 €	620 €	- 231,00 €	231,00 €
042	JE1	Speedpark de Servon	737 €	308 €	1 286 €	- 241,00 €	241,00 €
041	JE2	Fort Boyard	561 €	64 €	675 €	- 50,00 €	50,00 €
<b>Sous-total Commission Jeunesse</b>			55 022 €	537 €	116 271 €	- 60 712,44 €	60 712,44 €

Rubrique	SR	COMMISSION ARTS, LOISIRS & SPORT	Budget alloué (primitif)	Recettes	Dépenses	Solde	Budget complémentaire
041	L01	Aide à la culture			2 892 €	- 2 892,00 €	2 892,00 €
2355	L01	Loto	750 €	823 €	1 825 €	- 251,41 €	251,41 €
264	L02	Astérix	12 392 €	11 850 €	37 800 €	- 13 558,00 €	13 558,00 €
41038	S01	ULM Aneg	750 €	823 €	1 985 €	- 411,57 €	411,57 €
2218	L02	Cours de peinture / Bois le Roi	3 000 €	2 384 €	6 864 €	- 1 479,72 €	1 479,72 €
<b>Sous-total Commission Arts, Loisirs &amp; Sport</b>			3 000 €	15 880 €	51 365 €	- 18 592,70 €	18 592,70 €

Rubrique	SR	COMMISSION PENSIONNES	Budget alloué (primitif)	Recettes	Dépenses	Solde	Budget complémentaire
34	P02	Repas des pensionnés à Bois le Roi	11 772 €	7 661 €	25 437 €	- 6 003,81 €	6 003,81 €
247	P01	Séjour "Hollande des Fleurs"	13 184 €	28 552 €	42 702 €	- 965,60 €	965,60 €
<b>Sous-total Commission Pensionnés</b>			24 956 €	36 213 €	68 139 €	- 6 969,41 €	6 969,41 €

Rubrique	SR	SLVie 03 MEAUX	Budget alloué (primitif)	Recettes	Dépenses	Solde	Budget complémentaire
2351	03A	La France en Chanté		683 €	961 €	- 278,00 €	278,00 €

Rubrique	SR	SLVie 05 CROISSY	Budget alloué (primitif)	Recettes	Dépenses	Solde	Budget complémentaire
2351	05B	Grand Rex	620 €	539 €	1 349 €	- 190,20 €	190,20 €

Rubrique	SR	SALLE SERMAIZE	Budget alloué (primitif)	Recettes	Dépenses	Solde	Budget complémentaire
208	C01	Fonctionnement Sermaize	17 000 €	12 622 €	60 969 €	- 31 347,00 €	31 347,00 €

Rubrique	SR	FORMATION / INFORMATION/COMMUNICATION	Budget alloué (primitif)	Recettes	Dépenses	Solde	Budget complémentaire
564	WEB	Information/Communication - Site internet	18 255 €		21 247 €	- 2 991,68 €	2 991,68 €
564	J01	Information/Communication - Journal	12 000 €		18 658 €	- 6 657,99 €	6 657,99 €
<b>TOTAL</b>			30 255 €	- €	39 905 €	- 9 649,67 €	9 649,67 €

Rubrique	SR	CHARGES DE GESTION	Budget alloué (primitif)	Recettes	Dépenses	Solde	Budget complémentaire
6650231	PRO	Loyer des sites administratifs	5 000 €		46 976 €	- 41 976,22 €	41 976,22 €
6650236	PRO	Impots et Taxes	5 649 €		8 527 €	- 2 878,12 €	2 878,12 €
665021	PRO	Dépenses de maintenance	2 000 €		34 014 €	- 32 014,13 €	32 014,13 €
6650222	PRO	Nettoyage des locaux	7 891 €		11 493 €	- 3 602,40 €	3 602,40 €
665041	ELU	Dépenses de carburant	2 200 €		2 205 €	- 5,45 €	5,45 €
665043	ELU	Assurances véhicules	912 €		924 €	- 12,01 €	12,01 €
665043	PRO	Assurances véhicules	2 733 €		2 771 €	- 38,07 €	38,07 €
665058	ELU	Frais de réception/restauration	11 500 €		16 893 €	- 5 392,66 €	5 392,66 €
665050	PRO	Location mobilière (loc copieurs, machine à affranchir)	5 000 €		39 504 €	- 34 503,61 €	34 503,61 €
665051	PRO	Dépenses de consommables	5 000 €		5 290 €	- 290,26 €	290,26 €
665053	PRO	Télécommunications - dépenses de téléphonie	7 000 €		12 916 €	- 5 916,46 €	5 916,46 €
665056	PRO	Documentations générales et techniques (abo presse)	800 €		996 €	- 196,20 €	196,20 €
665054	PRO	Autres dépenses de fonctionnement	3 000 €		27 676 €	- 24 676,44 €	24 676,44 €
66506	PRO	Frais financiers	18 258 €		24 665 €	- 6 406,72 €	6 406,72 €
66507	PRO	Charges exceptionnelles			1 104 €	- 1 104,04 €	1 104,04 €
66509	ELU	Dépenses des instances élues			895 €	- 895,00 €	895,00 €
<b>TOTAL</b>			76 943 €	- €	236 851 €	- 159 907,79 €	159 907,79 €

**BUDGET COMPLEMENTAIRE A VOTER**

**289 718,08 €**

**RELIQUAT BUDGETAIRE 2023 : 1 480 318,27€**

## CONVENTION DE SAISIE ET D'ASSISTANCE COMPTABLE

ENTRE :

- La caisse mutuelle complémentaire et d'action sociale (C.M.C.A.S.) de  
Sis [adresse]  
Représentée aux fins des présentes par \_\_\_\_\_, en sa qualité de Président(e),  
ci-après dénommée « C.M.C.A.S. »

ET

- Le Comité de coordination des caisses mutuelles complémentaires et d'action sociale  
Sis, 8 rue de Rosny BP 69 – 93104 MONTREUIL,  
Représenté aux fins des présentes par Jean-François Coulin, en sa qualité de Président,  
ci-après dénommé « Comité de coordination »

APRES AVOIR PREALABLEMENT RAPPELE QUE :

En application de l'article 25 du statut national du personnel des industries électriques et gazières, le Comité de coordination formule des propositions sur les questions d'ordre général intéressant les caisses mutuelles complémentaires et d'action sociale.

Dans le cadre de la réorganisation des Activités Sociales mise en place en 2008-2009, la Session du Comité de coordination a validé des schémas d'organisation centrés sur les missions d'accueil, d'actions sanitaires et sociales et d'activités sociales et culturelles. Ces schémas visent à favoriser les politiques de développement des activités sociales.

Pour ce faire, le Comité de coordination a proposé aux C.M.C.A.S. la mise en place, dans le cadre des dispositions de l'article 60 du règlement commun des C.M.C.A.S. autorisant l'organisation de services communs, d'une plate-forme unique de saisie et d'assistance

comptable disposant des compétences humaines et techniques ainsi que des moyens logistiques permettant d'assurer la saisie et l'assistance comptable des C.M.C.A.S.

La mise en place de cette plate-forme de saisie et d'assistance comptable vise en outre à doter les CMCAS d'un outil d'aide à la décision et à la gestion par la mise en place d'une gestion par engagement.

La mise en place de cette architecture unique nécessitant le regroupement de la plate-forme de saisie et d'assistance comptable en un seul lieu et sous une supervision unique, le Comité de coordination a proposé d'en assurer la gestion.

Par courrier du Comité de coordination, l'ensemble des caisses mutuelles complémentaires et d'action sociale a été invité à adhérer, sur la base du volontariat, à la plate-forme de saisie et d'assistance comptable.

Par décision régulière de son conseil d'administration en date du ....., la caisse mutuelle complémentaire et d'action sociale de ..... a décidé d'adhérer à la plate-forme de saisie et d'assistance comptable dans les conditions ci-après définies.

**IL A ETE EXPOSE, CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIIT :**

### **Article 1 – Périmètre de la convention**

La présente convention de saisie et d'assistance comptable couvre l'ensemble des activités définies par l'article 25 du statut national du personnel des industries électriques et gazières, gérées de droit ou de fait par la C.M.C.A.S., qu'elles aient ou non une incidence budgétaire.

### **Article 2 – Attributions de la plate-forme de saisie et d'assistance comptable**

La plate-forme de saisie et d'assistance comptable (P.F.S.A.C.) prend en charge :

1. Travaux comptables courants :
  - La saisie des opérations courantes, indépendamment de leur nature
  - Le contrôle des opérations enregistrées sur LUCIE et intégrées dans ELODIE

- Le contrôle des opérations enregistrées sur MES ACTIVITES et intégrées dans ELODIE
  - Le traitement comptable des immobilisations,
  - La validation des opérations de césure,
- 
- Les rapprochements bancaires et la justification des opérations.
  - La justification des comptes en fin de période comptable
2. Travaux de clôture annuelle
- Rédaction de la note de clôture à l'attention du Président(e) de la CMCAS
  - Etablissement du dossier de clôture de la CMCAS pour transmission à l'expert-comptable
  - Traitement des notes de suspens rédigées par l'expert-comptable après révision sur le dossier de clôture et relatives aux opérations comptables.
  - Etablissement des comptes annuels de la CMCAS
    - Rédaction annexe littéraire
    - Préparation des annexes (Bilan, compte de résultat, Etats des créances et dettes, tableau des provisions, etc...)
    - Etablissement du rapprochement budget/comptabilité
3. Autres activités
- Assistance et conseil aux CMCAS et au Comité de Coordination des CMCAS sur l'ensemble des questions relatives à leur comptabilité
  - Participation aux projets SI liés à la Comptabilité des CMCAS
  - Aide à la rédaction des procédures comptables des CMCAS

La P.F.S.A.C. conseille et aide les C.M.C.A.S. dans leur gestion quotidienne ainsi que sur le traitement fiscal et social de certaines opérations.

La comptabilisation des opérations se fera dans le respect des principes généraux comptables. A cet effet, sous couvert de la mission d'expertise comptable, elle procédera au contrôle de l'application des procédures définies par le Comité de coordination.

Conformément à l'article 56 du règlement commun des C.M.C.A.S., les C.M.C.A.S. doivent procéder à la clôture de leurs comptes au plus tard le 31 mars de chaque année. La P.F.S.A.C. veillera au respect du calendrier financier et budgétaire des C.M.C.A.S. adhérentes afin d'honorer leurs échéances, et notamment celles liées à la mise en place, par le Comité de coordination, du tableau d'ensemble visé à l'article 25 du statut national du personnel des industries électriques et gazières.

La P.F.S.A.C. sera tenue d'assurer la confidentialité des informations qui lui seront transmises et ne pourra y déroger pour les besoins de sa mission, qu'après avoir obtenu l'accord écrit du (de la) Président(e) de la CMCAS.

### **Article 3 – Attributions de la C.M.C.A.S.**

- **Responsabilité de son fonctionnement**

La C.M.C.A.S étant une personne morale indépendante, les élus demeurent pleinement responsables de l'emploi des ressources allouées, du patrimoine confié et notamment des choix budgétaires.

La C.M.C.A.S. conserve l'entière responsabilité de son fonctionnement, dans le cadre des dispositions du statut national du personnel des industries électriques et gazières, du règlement commun des caisses mutuelles complémentaires et d'action sociale et de son règlement particulier. A ce titre, la comptabilité demeure sous son entière responsabilité.

Le transfert de la saisie de la comptabilité n'entraîne pas le transfert de compétence en matière :

- D'engagement des dépenses,
- De validation des dépenses et des pièces justificatives associées aux dépenses,
- De recouvrement de recettes,
- De conservation du patrimoine,
- De conservation des pièces justificatives
- D'arrêté des comptes par le conseil d'administration et d'approbation des comptes par l'assemblée générale.

Les modalités d'engagement des dépenses, de validation des dépenses et des pièces justificatives associées, de recouvrement de recettes, de conservation du patrimoine devront faire l'objet de procédures édictées par le Comité de coordination et validées par la Session du Comité de coordination. Dès lors que ces procédures auront été communiquées aux C.M.C.A.S., les C.M.C.A.S. adhérentes à la P.F.S.A.C. s'engagent à les mettre en œuvre.

La C.M.C.A.S. adhérente a la charge les travaux suivants :

- Préparation et révision budgétaire,

- Saisie des budgets validés par le conseil d'administration de la C.M.C.A.S dans les applicatifs concernées,
- Transmission des pièces obligatoires aux autorités de tutelle,
- Mise à jour des tables tiers « bénéficiaires, salariés et fournisseurs »,
- Opérations et gestion de la trésorerie,
- Collecte et transmission des éléments variables liés à la gestion du personnel, indépendamment de son statut.
- Déclarations (IS, URSSAF,...)

La C.M.C.A.S. reste tenue d'appliquer les principes généraux de comptabilité auxquels elle est soumise.

Enfin, la C.M.C.A.S. fera son affaire personnelle de tous les litiges qui pourraient survenir entre elle, ses fournisseurs et ses salariés.

## **Article 4 – Relations entre la C.M.C.A.S. et la P.F.S.A.C.**

### **4.1. Outils**

La CMCAS adhérente se voit attribuer des outils de liaison permettant d'assurer le suivi de son activité budgétaire et financière, Ils seront :

- Un outil d'engagement (LUCIE)
- Un outil de situation budgétaire et de trésorerie (ELODIE),
- Un outil de production des états de synthèse de fin d'exercice (ELODIE),
- Un outil de suivi des activités (Mes ACTIVITES)

L'adhésion à la P.F.S.A.C. emporte de fait obligation pour la C.M.C.A.S. d'utiliser ces outils, dès leur mise à disposition et conformément aux indications qui lui seront fournies et se conformer aux instructions écrites sur la note de clôture de l'exercice comptable et budgétaire

La C.M.C.A.S. s'engage à signaler sans délai à la P.F.S.A.C. toute difficulté d'utilisation et tout besoin de formation qui pourrait apparaître en ce domaine.

### **4.2. Traitements**

La comptabilisation des différentes opérations s'effectuera exclusivement au travers de documents normés et pré-établis par la P.F.S.A.C., et d'un outil de liaison spécifique, et conformément au mode opératoire défini par la P.F.S.A.C.

Les traitements comptables des pièces de liaison, indépendamment de leur format, ne pourront se faire que si elles sont validées par les personnes dûment habilitées en C.M.C.A.S. Dans le cas contraire, la P.F.S.A.C. rejettera le traitement et le notifiera à la C.M.C.A.S. A cet effet, la C.M.C.A.S. s'engage à transmettre en début d'exercice, la liste des personnes dûment habilitées ainsi que les modifications pouvant survenir en cours d'exercice.

#### 4.3. Interlocuteurs

Chaque C.M.C.A.S. adhérente se verra attribuer un interlocuteur. La P.F.S.A.C. s'engage à communiquer à chaque C.M.C.A.S. les noms et coordonnées de cet interlocuteur, dès leur adhésion.

La C.M.C.A.S. sera tenue informée, dans les meilleurs délais, de toute modification du nom et/ou des coordonnées de cet interlocuteur.

Conformément à l'organisation professionnelle des C.M.C.A.S., indépendamment de l'utilisation des différents outils, l'interlocuteur des C.M.C.A.S. sera le chef de service, le responsable de gestion ou l'assistant gestion logistique. Toute modification devra être immédiatement notifiée à la P.F.S.A.C.

#### Article 5 – Expert-comptable

Dans le cadre du fonctionnement et pour la réalisation des missions de la P.F.S.A.C., le Comité de coordination aura recours à une mission d'expertise comptable qui interviendra notamment en ce qui concerne :

- La surveillance de la comptabilité,
- Le contrôle des comptes annuels,
- Le contrôle et l'émission de son rapport d'audit.

L'adhésion à la P.F.S.A.C. d'une C.M.C.A.S. entraînera de fait le recours à la mission d'expertise comptable pour ses propres comptes.

L'adhésion de la C.M.C.A.S. à la présente convention a pour conséquence pour cette dernière de désigner également comme expert-comptable celui choisi par le Comité de coordination pour intervenir notamment dans le cadre des prestations de la P.F.S.A.C.

### **Article 6 – Contrôles**

Qu'il soit d'origine interne (notamment la commission de contrôle financier) ou externe (contrôleur EDF, D.R.I.R.E. ou autres administrations), la C.M.C.A.S. est assujettie à un certain nombre de contrôles.

Dès qu'ils lui auront été notifiés, la C.M.C.A.S. s'engage à informer la P.F.S.A.C. des contrôles dont elle fait l'objet, des dates de réalisation dudit contrôle et des différentes pièces demandées à cet effet.

En retour, la P.F.S.A.C. s'engage à transmettre lesdits documents à la C.M.C.A.S. le plus rapidement possible et à mettre à la disposition de la C.M.C.A.S. un interlocuteur spécifique pour toutes demandes complémentaires survenant durant la période de contrôle.

### **Article 7 – Durée**

La présente convention prend effet à compter de l'exercice budgétaire et comptable ouvert le 1<sup>er</sup> janvier 20....

La présente convention est conclue pour une durée indéterminée.

### **Article 8 – Coût**

Le coût de l'ensemble des moyens humains et matériels liés à la mise en place et au fonctionnement de la P.F.S.A.C. sera prélevé directement par le Comité de coordination sur le montant des ressources mises à la disposition des caisses mutuelles complémentaires et d'action sociale, avant la répartition prévue à l'article 25 du statut national du personnel des industries électriques et gazières.

Le suivi budgétaire annuel des comptes de la PFSAC sera présenté pour information à la session en même temps que l'arrêté des comptes annuels du Comité de Coordination.

### **Article 9 – Résiliation**

La convention pourra être résiliée par lettre recommandée avec accusé de réception six mois avant la date de clôture de l'exercice social de la CMCAS auquel la PFSAC assurera l'établissement des derniers comptes annuels.

### **Article 10 – Attributions de compétences**

Toute contestation ou différend qui n'aura pu être réglé à l'amiable par les parties, et relatif à la validité, l'interprétation ou l'exécution du présent contrat, sera soumis au recours auprès des tribunaux compétents.

Fait à Montreuil, le \_\_\_\_\_

En deux exemplaires (dont un pour chacune des parties)

Pour la C.M.C.A.S. de \_\_\_\_\_

Pour le Comité de coordination

\_\_\_\_\_  
Président(e)

\_\_\_\_\_  
Président

## ANNEXE 3

C.A.S Seine et Marne

# ACTIVITES EN COURS

## COMMISSION SANTE SOLIDARITE

### ACTIVITES

Activités	Dates	Places disponibles	Forclusion	Demandes	Participants
Séjour + 75 ans	25/05 au 01/06/2025	30	A DEFINIR		
Séjour + 75 ans	21/09 au 28/09/2025	30	A DEFINIR		

## COMMISSION ARTS, LOISIRS & SPORTS

### ACTIVITES

Activités	Dates	Places disponibles	Forclusion	Demandes	Participants
Saison pêche 2025	01/03/25		Pas de forclusion		
COURS DE PEINTURE BLR	01/01/25	30	Pas de forclusion	7	
COURS DE PEINTURE RENARDIERES	01/01/25	15	Pas de forclusion	5	
WINNOLAND			ANNULE		
STAGE ULM -ANEG	16 au 18/05/2025	10	04/05/25	10	
SEJOUR A MERLIMONT	20 au 22/06/2025	50	30/03/25	18	

### BILLETTERIE

Activités	Dates	Places disponibles	Forclusion	Demandes	Participants
SPA BILLET PARCOURS AQUATONIC	28/03/24	107			
BILLETS KARTLAND	pas de date limite	210		3	
SPA BILLET PARCOURS AQUATONIC + SOIN	28/03/24	11			
PISCINE MORET/LOING	01/01/25	715		101	
PISCINE MORET/LOING BIEN-ETRE	01/01/25	141		37	
KARMA	01/05/24	360		15	
BOWLING - CARTONNERIE	01/01/24	82		20	
SPEEDPARK	Date limite 25/02/2025	387		37	
SOIREE PRIVATIVE ASTERIX	28/06/25	900	04/05/25		

## COMMISSION PENSIONNES

### ACTIVITES

Activités	Dates	Places disponibles	Forclusion	Demandes	Participants
SEJOUR SUPER-BESSE	16 au 23/03/2025	50	23/02/25	36	
MAXI SHOW	03/04/25	50	20/03/25	19	
DRUYES LES BELLES FONTAINES	24/04/25	50	06/04/25		
OPERA GARNIER	06/05/25	50	A DEFINIR		

## COMMISSION JEUNESSE

### ACTIVITES

Activités	Dates	Places disponibles	Forclusion	Demandes	Participants
VISITE FROMAGERIE	15/03/25	50	02/03/25	2	
JOURNEE SUR PARIS	05/04/25	50	16/03/25		
ILLUCITY	17/05/25	50	A DEFINIR		
CADEAUX DE NAISSANCE	01/01/25	56	Pas de forclusion	2	

## VOYAGES CMCAS

Carnaval de NICE	27/02 au 02/03/2025	53	31/05/25	120	53
Carnaval de NICE	28/02 au 03/03/2025	50	20/11/25	120	50
ALBANIE	16/04 au 23/04/2025	50	25/02/25	18	
MONTENEGRO	19/04 au 26/04/2025	50	01/03/25	37	
LISBONNE	13/09 au 15/09/2025	50			
ROME	27/09 au 29/09/2025	50			
GLACIERS SUISSES	02/10 au 06/10/2025	50			
COPENHAGUE	03/10 au 05/10/2025	40			
PANAMA	04/11 au 12/11/2025	40			
CAMBODGE	19/11 au 30/11/2025	50			